

## CHAPITRE XII.

### Effets de la Réforme en Angleterre.

**L**A Réforme au XVII<sup>ème</sup> siècle eut pour principaux résultats de démontrer clairement que :

Premièrement, le pape ne peut avoir de juridiction en Angleterre à titre de *Primat*, puisque cette suprématie lui fut refusée d'une façon péremptoire par l'Eglise anglicane se fondant sur ce que l'évêque de Rome a failli dans la justification de ses droits, et qu'il n'a pas fait, suivant les paroles du savant docteur Littledale, <sup>1</sup> une seule des démarches que le droit canon rend nécessaires pour prouver son titre d'héritage, Dieu ayant limité la juridiction de l'apôtre Pierre aux fidèles circoncis, <sup>2</sup> en d'autres termes à l'Eglise des Juifs.

Deuxièmement, que le pape ne peut avoir de juridiction en Angleterre à titre de patriarche d'Occident, puisque nous savons que les limites du patriarcat romain ne s'étendaient que sur dix provinces en Italie.<sup>3</sup> Elles n'allaient pas même jusqu'à Milan, encore moins donc jusqu'à la Gaule ou la Grande Bretagne. "Le fait de cette délimi-

(1) *Simple Reasons*, p. 232.

(2) Gal. II, 7-8.

(3) Rufin, *Hist. Eccles.*, I, 6.